



### **COOPERATION SUD-SUD EN MATIERE DE MIGRATION**

#### RENFORCEMENT DE LA MOBILITE SUD-SUD DES VOLONTAIRES

# Note de description

### FRANCE VOLONTAIRES & LE VOLONTARIAT DE SOLIDARITE INTERNATIONALE

Plateforme du volontariat international d'échange et de solidarité, France Volontaires regroupe une cinquantaine de membres (associations de solidarité internationale et d'éducation populaire, ministères, organismes publics et collectivités territoriales).

Mandatée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), elle assure une mission d'intérêt général: le développement qualitatif et quantitatif de toutes les formes d'engagements volontaires et solidaires à l'international. Ses missions sont définies dans le Contrat d'Objectifs et de Performance 2018-2020 signé avec le MEAE :

- Informer, conseiller et orienter les acteurs du volontariat (structures d'envoi, structures d'accueil, candidats au volontariat) des différentes possibilités offertes par les dispositifs français et européens de volontariat à l'international,
- Promouvoir les engagements de volontariat,
- Animer le réseau des acteurs du volontariat,
- Accompagner les volontaires, les structures d'envoi et d'accueil dans la définition et la mise en œuvre des missions de volontariat.

Pour assurer sa mission d'appui à l'ensemble des acteurs du volontariat, France Volontaires a mis en place le Réseau des Espaces Volontariats. Ce réseau couvre aujourd'hui 23 pays dont le Maroc, le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire.

Parallèlement, France Volontaires recrute, forme, envoie et accompagne également ses propres volontaires notamment sous le statut de Volontaires de Solidarité Internationale (VSI). Ce statut de droit français<sup>1</sup> permet de recruter des volontaires de différentes nationalités à condition qu'ils n'effectuent pas leur mission dans leur pays d'origine. Il permet ainsi de développer la mobilité de jeunes soit de l'Europe vers des pays du Sud, soit entre pays du Sud.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Encadré par la loi n° 2005-159 du 23 février 2005, ce statut permet aux associations agréées par le ministère français des Affaires étrangères de mobiliser des volontaires sur des missions d'intérêt général à l'étranger dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire.

## L'ACTION PILOTE VOLONTARIAT SUD-SUD

L'action pilote volontariat Sud-Sud s'inscrit dans le Programme de Coopération Sud-Sud en matière de migration (Fonds Fiduciaire d'Urgence / GIZ – Expertise France). Elle relève du résultat attendu n°3 : Renforcement de la mobilité sud-sud des professionnels, des étudiants, des stagiaires et des volontaires.

**Son résultat spécifique (R.3.2**.) est le suivant : les compétences, dispositifs et mécanismes et la coopération bi- ou multilatérale par rapport aux systèmes de volontariat sud-sud sont améliorés.

Elle repose sur la mise en œuvre de 3 actions :

- A.3.2.1 Réalisation d'un état des lieux sur les dispositifs et initiatives de volontariat sud-sud existants dans les 4 pays et des acteurs institutionnels et associatifs impliqués.
- A.3.2.2 Echanges sur ces dispositifs et les possibilités de renforcement et de transférabilité des meilleurs pratiques.
- A.3.2.3 Appui à la mise en œuvre d'une action pilote de volontariat sud-sud dans une approche bilatérale entre le Maroc et chacun des trois pays partenaires.

Cette action sera menée par France Volontaires avec l'appui d'Expertise France, dans les 4 pays partenaires de l'Action de Coopération Sud Sud aux cotés des administrations et structures nationales en charge du volontariat. Par ailleurs, le statut de VSI, s'appliquant sans aucune condition de nationalité, représente une réponse particulièrement adaptée, flexible et sécurisante pour que cette expérience soit à la fois une expérience solidaire et professionnelle et pour qu'elle puisse fournir aux jeunes volontaires un tremplin vers l'insertion professionnelle.

Le pilotage au niveau national se fera soit par le partenaire institutionnel de Coopération sud-Sud et/ou la structure nationale chargée du volontariat, avec l'appui d'Expertise France.

Seront concernés, 12 volontaires sous statut VSI pendant 18 mois: 6 jeunes marocains effectueront une mission de volontariat soit au Sénégal (2), soit au Mali (2), soit en Côte d'Ivoire (2) et 6 jeunes originaires de ces 3 pays effectueront une mission de volontariat au Maroc. Une ou deux missions ouest africaines entre le Sénégal, le Mali et la Côte d'Ivoire pourraient être mises en œuvre à titre exceptionnel et expérimental. Les 12 volontaires interviendront auprès de structures d'accueil publiques ou associatives qui travaillent sur des thématiques migratoires.

Le volontariat sera ainsi une finalité et un moyen du projet. Il est une finalité du projet dans la mesure où il constitue une forme de mobilité légale à développer dans le cadre des relations bilatérales entre le Maroc et les 3 pays d'Afrique sub-saharienne. Il en est également un moyen car, via le volontariat, des compétences humaines seront renforcées et des relations seront intensifiées entre les structures de ces différents pays autour des thématiques migratoires. A leur retour dans leur pays d'origine, les volontaires disposeront d'un parcours humain et professionnel unique qu'ils pourront mettre au service des acteurs de la migration.

Suite à l'organisation d'ateliers de planification dans les 4 pays et préalablement au lancement des activités, le 1<sup>er</sup> comité de pilotage de l'Action de Coopération Sud Sud (ACSS) a été organisé à Tanger le 27 Juin 2019 permettant de valider un plan d'actions consolidé entre le Maroc et chacun des pays partenaires.

Ce plan d'action s'articule autour de 3 domaines d'intervention principaux, migration et développement, protection des droits des migrants et mobilité sud-sud.

Des contextes spécifiques à chacun des 4 pays apparaissent :

#### Maroc

Concernant l'axe mobilité sud sud et plus spécifiquement l'action de volontariat, à la différence de certains des pays partenaires, le Maroc ne dispose pas encore de cadre règlementaire définissant le volontariat (le projet de loi 18.06 portant sur le volontariat contractuel est en cours d'élaboration) et a, de ce fait, peu d'expérience pour appréhender la mise en œuvre de l'action volontariat sud sud. Une note de cadrage a été transmise au Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration (MDCMREAM) pour organiser une réunion technique dédiée à la mise en œuvre de l'action de volontariat avec la présence d'Expertise France et de France Volontaires autour des points suivants :

- ✓ Présenter le dispositif de volontariat de solidarité internationale et le statut du volontaire :
- ✓ Présenter l'action pilote de volontariat sud sud entre le Maroc et la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal ainsi que les acteurs impliqués;
- ✓ Identifier et définir les rôles et responsabilités des différents intervenants au Maroc;
- ✓ Définir les modalités de valorisation institutionnelle des résultats de l'action au plan national et sous régional.

# Sénégal

Le Service Civique National a été institué par la loi 98-25 du 07 Avril 1998. Il vise d'une part la construction d'une conscience nationale et citoyenne par une formation civique et morale et d'autre part l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il encourage l'engagement par le volontariat des jeunes dans des activités d'utilité publique et les grands chantiers de l'Etat. Mais il ne comporte pas de dimension internationale.

Le Comité National de Coordination et de Promotion du Volontariat (CNCPV), placé sous la responsabilité de la Direction de la Coopération Technique, constitue un cadre de coordination et d'échanges. Il rassemble les organisations de volontariat autour d'une ambition forte et partagée de promouvoir et faciliter le développement du volontariat au Sénégal

A la demande du Président de la République, le volontariat a été placé au cœur de la construction du Sénégal émergent, par la mise en œuvre d'une Stratégie nationale de développement du Volontariat. Cette stratégie est actuellement en cours de définition. Un projet de Loi sur le Volontariat est également en cours de ratification.

La Direction de la Coopération Technique travaille actuellement sur la production d'un Rapport National sur le volontariat au Sénégal. Ce rapport prévoit une cartographie exhaustive des acteurs du volontariat au Sénégal notamment les cibles du volontariat, les pourvoyeurs de volontaires, les volontaires et les bénéficiaires. Le rapport final doit être rendu public en décembre 2019.

#### Mali

Le volontariat national, régi par la loi N°051 du 28 juillet 2011, est mis en œuvre par le Centre National de Promotion du Volontariat (CNPV). En cinq ans, 1500 volontaires maliens ont été mobilisés.

Dans le cadre de la dynamique impulsée au niveau sous régional par France Volontaires, un accord de partenariat a été signé en décembre 2016 entre l'Agence Nationale du Volontariat au Togo et le CNPV pour développer les échanges de volontaires entre ces deux pays. En octobre 2017, 04 volontaires togolais ont été affectés au Mali et 02 volontaires maliens affectés au Togo. La capitalisation de cette première expérience doit permettre de dégager des enseignements pour la mise en œuvre de l'action pilote.

# Côte d'Ivoire

Un programme national de volontariat a été lancé en 2016 avec 3 sites pilotes (Abidjan, Bouaké et Man) avec le soutien du PNUD. Près de 300 jeunes volontaires de 18-35 ans ont été mobilisés auprès d'acteurs du développement de ces 3 régions.

Sur la base de cette phase expérimentale, un projet de Loi sur le Volontariat est en cours de ratification.

## SA MISE EN ŒUVRE

Avec l'appui technique d'Expertise France en charge des relations avec les institutions partenaires, cette action pilote de volontariat Sud/Sud devra permettre d'améliorer la compréhension et l'appropriation des institutions impliquées pour renforcer le volontariat entre les 4 pays.

- PHASE 0 : Signature du contrat de subvention entre Expertise France et France Volontaires
  ( Décembre/2019)
- PHASE 1 : Mise en place (01/01/2020 au 31/03/2020, soit 3 mois)
  - ✓ Rédaction d'un manuel de procédures précisant les modalités de choix des structures d'accueil et de sélection, de préparation, de suivi des volontaires.
  - ✓ Identification des structures d'accueil publiques ou associatives qui travaillent sur des thématiques migratoires et de leurs éventuelles relations partenariales sur les 4 pays concernés.
  - ✓ Définition du contenu des missions et des profils des volontaires à rechercher. La localisation des missions devra prendre en compte les conditions sécuritaires telles que définies par le Centre de Crise en lien avec les Ambassades de France.
  - ✓ Sélection des volontaires. Une attention particulière sera portée aux candidatures féminines afin d'atteindre 50% des volontaires accompagnés par l'action.
  - ✓ Contractualisation avec les structures d'accueil. Une convention de mission sera passée entre chacune des structures d'accueil retenues et France Volontaires. Elle couvrira la durée de la mission des volontaires ; à savoir 18 mois. L'identification des structures d'accueil des volontaires sera effectuée en concertation avec les partenaires institutionnels du projet « Coopération Sud-Sud en matière de migrations » dans chacun des pays d'intervention.
- PHASE 2: Préparation à la mission et déploiement des 12 volontaires (01/04/2020 au 31/08/2021, soit 17 mois)
  - ✓ Signature des contrats de Volontariat de Solidarité Internationale entre France Volontaires et les volontaires sélectionnés dans chacun des 4 pays. Pour cela, il faudra que les volontaires aient remplis toutes les conditions administratives (notamment sanitaires).
  - ✓ Organisation du stage de préparation à l'expérience de volontariat à l'international (5 jours / Rabat). Cette formation est l'une des obligations liée au statut de VSI.
  - ✓ Organisation de la formation des volontaires aux questions migratoires (5 jours / Rabat). Différents points seront abordés : l'histoire des migrations, la terminologie, la législation internationale et marocaine, la stratégie de l'Union Européenne, les expériences développées par les acteurs des différents pays concernés, associatifs et publics, et par les associations de migrants... Le contenu de ce temps de formation sera défini avec les partenaires accueillant les volontaires. Il a pour objectif de permettre aux volontaires d'avoir une base commune de connaissance sur la problématique quel que soit leurs parcours (universitaire, associatif, professionnel)

- et de faciliter leur mise en réseau et les échanges durant toute la durée de leur mission.
- ✓ Affectation des volontaires au sein des structures d'accueil. Les équipes de France Volontaires dans chacun des 4 pays procéderont à l'accueil et à l'installation de chaque volontaire au sein de sa structure. Elles accompagneront également les volontaires dans leurs démarches administratives (titre de séjour) et logistiques (logement).
- ✓ Suivi-accompagnement des volontaires (entretiens 3 mois/9mois/15 mois/fin de mission). Ces entretiens seront menés par les équipes de France Volontaires dans chacun des 4 pays en lien avec les référents au sein de chacune des structures d'accueil. S'en suivront des points périodiques avec le référent d'Expertise France et les partenaires institutionnels impliqués.
- √ Réalisation d'un état des lieux sur les dispositifs et initiatives de volontariat sud-sud existants dans les 4 pays et des acteurs institutionnels (notamment les dispositifs nationaux de volontariat et leurs tutelles) et associatifs impliqués (au plus tard mai/juin 2020). Un lien sera fait avec les échelles sous régionale et/ou continentale.
- ✓ Participation à un atelier d'échange sur les dispositifs de volontariat en cours ou en création dans les 4 pays concernés et les possibilités de renforcement et de transférabilité des meilleurs pratiques. Cet atelier sera organisé par les points focaux EF chargés, dans chaque pays, de la valorisation institutionnelle des actions de mobilité Sud-Sud. Ils se feront en lien avec les autorités en charge des questions de volontariat. Celui-ci pourrait avoir lieu en juin/juillet 2020 (restitution de l'état des lieux + bilan des missions de volontariat en cours après les 3 premiers mois).
- PHASE 3 : Evaluation Capitalisation et clôture de l'action pilote (01/09/2021 au 31/10/2021, soit 2 mois)
  - ✓ Stage Relecture et valorisation de l'expérience (4jours / Rabat) permettant aux volontaires d'analyser leurs expériences en lien avec les structures d'accueil.
  - ✓ Participation au 2ème atelier d'échange sur les dispositifs de volontariat en cours ou en création dans les 4 pays concernés et les possibilités de renforcement et de transférabilité des meilleurs pratiques. Ce 2ème atelier sera organisé par les points focaux EF chargés, dans chaque pays, de la valorisation institutionnelle des actions de mobilité Sud-Sud. Ils se feront en lien avec les autorités en charge des questions de volontariat. Les volontaires pourraient participer à une partie de ce 2ème atelier afin d'y présenter le bilan des missions (septembre 2021).
  - √ Rédaction du rapport final et des recommandations afin que puisse se pérenniser la mobilité des jeunes entre ces 4 pays dans le cadre du volontariat.

# Ces 3 phases seront suivies comme suit :

 Mobilisation, à raison d'une ou deux fois par an, d'un comité de suivi national impliquant les principaux acteurs du volontariat dans chaque pays (Administrations, Agence ou programme national de volontariat,....) pour suivre les actions de France Volontaires en matière de

- volontariat Sud-Sud. Ces comités de suivi seront constitués par les points focaux EF selon le contexte particulier à chaque pays ou mobiliseront un cadre de coordination existant (CNCPV au Sénégal).
- Restitution par France Volontaires de son action dans le cadre de coopération Sud-Sud auprès du comité de suivi, qui sera chargé, à partir des contributions de France Volontaire et des échanges au sein du comité de suivi, de contribuer à la stratégie nationale de développement du volontariat sud-Sud.
- En outre, les volontaires seront mobilisés pour une période de 18 mois ; 17 mois relevant de la phase 2 (préparation et déploiement) et 1 mois relavant de la phase 3, via la restitution de leurs missions et la valorisation des expériences.

# BUDGET

	Total (€)	FFU (€)	France Volontaires
A.3.2.1 Etat des lieux 4 pays			
Etat des lieux 4 pays	8000	*	8000
A.3.2.2 Echanges sur ces dispositifs et les poss transférabilité	ibilités de renforce	ment et de	
Séminaires d'échanges	**	**	
A.3.2.3 Mise en œuvre action pilote volontaria	at sud-sud		
Montage des missions	10080	10080	(8)
Recrutement des volontaires	3840	3840	
Formation des volontaires	24600	24600	
Coûts directs des volontaires + logement	281460	281460	
Suivi accompagnement des volontaires	40320	40320	
Relecture de l'expérience	11310	11310	
Coordination & gestion	44630		44630
Divers et imprévus			
Divers et imprévus	5000	5000	
Frais de gestion			
Frais de gestion (7%)	26013	26013	
	455253	402623	52630
	100%	88%	12%

<sup>\*</sup>Etat des lieux réalisé par France Volontaires via la mobilisation de ses équipes en place dans chacun des 4 pays sans prise en charge financière par le FFU

<sup>\*\*</sup> Deux séminaires d'échanges sont prévus. Ils sont gérés directement par Expertise France en lien avec leurs partenaires locaux